



# Dracénie Provence Verdon Agglomération

## Notice explicative pour le contrôle d'une filière d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière.

*Les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont le propriétaire assure l'entretien régulier [...].*

*(Art. L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique)*

La loi Grenelle 2 de 2010 a conduit les propriétaires disposant d'une filière d'assainissement non collectif, à annexer à leur acte de vente, un diagnostic de leur filière d'assainissement non collectif.

Afin de pouvoir faire contrôler votre installation dans le cadre d'une transaction immobilière, il vous faut pour cela remplir le formulaire de demande ci-joint, apporter toutes les pièces justificatives, en précisant l'ensemble des coordonnées requises. Dès réception de votre demande de contrôle technique, un agent prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous ferme.

Afin que cette visite soit la plus complète possible, il est nécessaire de:

**1-rendre votre installation facilement accessible et visitable** (ouverture des tampons de fosse, de bac dégraisseur, regards, ...)

**2-tenir à disposition, si possible, tous les documents en votre possession:**

Certificat de conformité, Facture de travaux, Certificat de vidange, Plan de l'installation, Photographies, ...et autres documents.

**Attention:** aucune contre-visite ne sera effectuée en cas d'installation ayant été rendue accessible après le contrôle. Une nouvelle visite pourra être sollicitée via une nouvelle demande.

**Le délai moyen généralement constaté est de 6 semaines** entre la réception du formulaire de demande dument rempli et l'envoi du compte-rendu de diagnostic. Ce document ayant une **validité de 3 ans au titre des diagnostics immobiliers**, aucune demande ne pourra être traitée en urgence pour une vente non anticipée au minimum 6 semaines en amont.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et par les délibérations n° 2013-12 et 2014-16 du Conseil d'agglomération de la Dracénie Provence Verdon Agglomération, cette prestation fera l'objet de l'émission d'une facture.

Montant par opération de contrôle (par installation d'assainissement)

Contrôle d'une habitation et de capacité inférieure à 20 équivalents habitants	150 €
Contrôle d'une habitation et de capacité supérieure à 20 équivalents habitants	300 €
Contrôle d'un bâtiment à usage autre qu'une habitation et de capacité inférieure à 20 équivalents habitants	150 €
Contrôle d'un bâtiment à usage autre qu'une habitation et de capacité supérieure à 20 équivalents habitants	500 €

Le service ne pourra vous **remettre** le dit diagnostic qu'à compter **du paiement de la facture émise**. Aucun diagnostic ne pourra donc être transmis avant ce règlement. Les modalités de règlement de cette redevance se trouveront sur la facture qui vous sera transmise par voie postale.

Votre demande (formulaire **signé et complet**) peut être transmise au SPANC :

- **par courrier postal** : Dracénie Provence Verdon Agglomération - **CS 90129 - 83004 DRAGUIGNAN CEDEX**

- **par courrier électronique** : [spanc@dracenie.com](mailto:spanc@dracenie.com)

- **lors des permanences hebdomadaires d'accueil du public au 267, avenue de Verdun, ilot 11 B Draguignan**

Pour plus de renseignements, contactez le service au : 04.94.50.16.24 ou aux coordonnées indiquées ci-dessus.



# Dracénie Provence Verdon Agglomération

## Formulaire de demande de contrôle d'une filière d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière.

*Merci de remplir ce document dans son intégralité au préalable de toute demande de contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière et de nous le transmettre à l'adresse suivante : [spanc@dracenie.com](mailto:spanc@dracenie.com)*

**Toute demande incomplète ne pourra faire l'objet d'un contrôle.**

### IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Nom, prénom :

**Adresse principale du propriétaire**

Adresse :

Commune :

code postal :            Pays :

**Coordonnées téléphoniques / courrier électronique**

Téléphone et/ou mobile :

Courrier électronique :

### IDENTITE DE LA PERSONNE PRESENTE LORS DE LA VISITE

Propriétaire     Agence     Autres

Si agence :

Nom de l'agence

Nom, prénom de la personne

Si autres :

Qualité de la personne

Nom, prénom de la personne

### REFERENCES DE LA PARCELLE CONCERNEE PAR LE DIAGNOSTIC

Adresse :

Commune :            Code postal :

Références cadastrales (section et numéro de parcelle) :

Nom de l'ancien propriétaire du dit bien si acquisition à compter du 01.01.2010 :

### INFORMATIONS DU BIEN

Type de bien :     maison d'habitation     autres, précisé :

Nombre de pièces principales :

Si bâtiment professionnel ou recevant du public

Nombre d'employés journaliers :            Fréquentation public journalière :

Nombre d'installations d'assainissements présentes sur le bien :

### ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

**Le propriétaire certifie que les renseignements portés dans ce document et les pièces fournies le cas échéant sont exacts.**

**Il s'engage à régler la redevance correspondante au diagnostic établi dans le cadre d'une transaction immobilière de sa filière d'assainissement non collectif.**

**Il s'engage, en cas de transaction immobilière, à transmettre au SPANC, dès la conclusion de la vente, une copie de l'acte de vente comportant les coordonnées de l'acquéreur afin d'actualiser les données du service.**

Fait à            Le

Nom et prénom du demandeur (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Commentaires :